



Ville de Lisle-sur-Tarn

Affiché le 27 Avril 2015
(article L2121-25 du CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mille quinze, le 21 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LISLE SUR TARN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lisle-sur-Tarn, sous la présidence de Madame LHERM Maryline, Maire.

ORDRE DU JOUR

Point 1 - Finances

1-1 Service de l'assainissement : affectation des résultats 2014 et vote du budget primitif 2015

1-1-1 Affectation des résultats 2014 au budget primitif 2015

1-1-2 Approbation du budget primitif 2015 du service de l'assainissement

1-2 Commune : affectation des résultats 2014 et vote du budget primitif 2015

1-2-1 Affectation des résultats 2014 au budget primitif 2015

1-2-2 Vote des taux d'imposition 2015

1-2-3 Approbation du budget primitif 2015

1-3 Participation au fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur : année 2015

1-3-1 Subvention aux associations 2015

Point 2 - Personnel - Musée Raymond LAFAGE : Création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre du dispositif C.U.I – C.A.E.

Point 3 - Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée

Point 4 - Administration Communale - Inscription du sentier « La Toscane Lisloise » au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée

Point 5 - Intercommunalité - Communauté de Communes TARN ET DADOU - Politique Enfance-Jeunesse 2015

Point 6 - Questions diverses

1 Finances

Madame Le Maire rappelle que l'affectation des résultats est l'opération qui consiste à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent au budget primitif de l'exercice en cours.

Cette affectation doit nécessairement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice antérieur, cumulé au solde des restes à réaliser.

1-1 Service de l'assainissement : affectation des résultats 2014 et vote du budget primitif 2015

1-1-1 Affectation des résultats 2014 au budget primitif 2015

Les résultats de l'exercice 2014, constatés dans le compte administratif et arrêtés au cours de la séance du 17 mars 2015, sont les suivants :

⇒ Section d'Exploitation

Résultat de l'exercice	+	11 858.02 €
Excédent antérieur reporté	+	23 531.23 €
Résultat de clôture à affecter	+	35 389.25 €

⇒ Section d'investissement

Résultat de l'exercice	-	277 709.57 €
Excédent antérieur reporté	+	313 078.71 €
Résultat de clôture à reporter	+	35 369.14 €

L'affectation proposée au vu de ces résultats est la suivante :

☒ Résultat d'exploitation 35 389.25 € : affectés au compte R 1068 en réserves supplémentaires de la section d'investissement.

☒ Résultat d'investissement : il sera repris en section d'investissement à l'article R 001 « excédent reporté » pour un montant de 35 369.14 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

1-1-2 Approbation du budget primitif 2015 du service de l'assainissement

Le budget primitif 2015 est établi sur la base de la proposition d'affectation des résultats présentée ci-dessus et du débat d'orientations budgétaires débattu en Conseil Municipal le 17 mars 2015.

Le budget primitif s'équilibre en section d'exploitation, dépenses et recettes, à la somme de **275 000 €** et en section d'investissement, dépenses et recettes, à la somme de **941 500 €** compte tenu des restes à réaliser 2014.

Exploitation

Dépenses

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015
-----------	---------------------	---------

011	Charges à caractère général	0.00
023	Virement à l'investissement	183 070.00
65	Autres charges de gestion	5 000.00
66	Charges financières	27 501.02
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations aux amortissements	54 428.98
	TOTAL	275 000.00

Analyse des dépenses :

Chapitre 66 : les intérêts d'emprunt de l'année 2015 s'élèvent à 26 308.29 €, auxquels s'ajoutent 1 192.73 € de prévision complémentaire en frais financiers divers.

Chapitre 65 et 67 : Il s'agit là d'inscriptions en prévision de titres annulés ou de pertes sur créances irrécouvrables.

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements de l'année (Inventaire mis à jour au 31/12/2014).

Recettes

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015	Ecart en %
002	Excédent reporté	0.00	Non Calculé
70	Participations	228 945.57	+ 296.08 %
72	Travaux en régie	0.00	Non Calculé
777	Quote-part des subventions	46 054.43	+ 19.38 %
	TOTAL	275 000.00	+ 129.33 %

Analyse des recettes :

Chapitre 70 : Ce chapitre correspond aux recettes concernant les participations pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.) appelées auprès des usagers qui se raccordent suite à un dépôt de permis de construire ou qui vont bénéficier des travaux en cours ou à venir Route de Salvagnac et secteur Croix de Molles soit au total 59 nouveaux branchements.

C'est également sur ce chapitre qu'est encaissée la surtaxe assainissement versée par la Lyonnaise des Eaux.

L'article 777 concerne l'amortissement des subventions versées par le Département et de l'Agence de l'Eau au cours des exercices antérieurs.

Investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015	Restes à réaliser 2014
1391	Subventions d'équipement	46 054.43	
16	Remboursement des emprunts	256 396.95	
23	Travaux	416 500.00	63 790.75
040	Opérations d'ordre (Travaux en régie)	0.00	
041	Opérations Patrimoniales (TVA)	158 757.87	

	TOTAL	877 709.25	63 790.75
	Cumul	941 500.00	

Analyse des dépenses :

L'article 1391 correspond à la contre-passation de l'écriture de l'article 777 de la section d'exploitation (opération d'ordre : amortissement des subventions d'équipement).

Chapitre 16 : le remboursement du capital des emprunts de l'année 2015 s'élève à 246 115.69 €, auxquels s'ajoute une prévision complémentaire de 10 281.26 €.

Chapitre 23 : ce chapitre concernant les travaux tient compte des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Ainsi en 2015, les travaux d'investissement d'un total de 480 290.75 € se décomposent comme suit :

- 22 800 € sur l'opération 0901 extension de réseaux d'assainissement (en attente d'affectation),
- 318 557.80 € sur l'opération 0903 d'extension du réseau Croix de Molles (travaux),
- 1 162.49 € sur l'opération 1202 d'extension du réseau Impasse Prat Long (contre essais),
- 4 000 € sur l'opération 1203 d'extension du réseau Rue Frédéric Marmont (contre essais),
- 133 770.46 € sur l'opération 1301 d'extension du réseau Route de Salvagnac (travaux).

Le chapitre 041 concerne la prévision des remboursements de TVA effectués par la Lyonnaise des Eaux après réception des travaux.

Recettes

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015	Restes à réaliser 2014
001	Excédent antérieur reporté	35 369.14	
021	Virement du fonctionnement	183 070.00	
1068	Autres réserves	35 389.25	
13	Subventions	70 600.00	45 155.26
16	Emprunt	199 971.63	
27	Immob. Financières (TVA)	158 757.87	
28	Amortissements	54 428.98	
041	Opérations Patrimoniales (TVA)	158 757.87	
	TOTAL	896 344.74	45 155.26
	Cumul	941 500.00	

Analyse des recettes :

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace le versement des subventions attendues du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les différentes opérations de travaux. Ce subventionnement correspond à 40 % des dépenses hors taxes engagées.

Chapitre 16 : l'inscription nouvelle de 199 971.63 € retrace l'emprunt qu'il sera nécessaire de contracter afin de financer les travaux inscrits au budget 2015.

Chapitres 27 et 041 : retracent la récupération de la TVA due par la Lyonnaise des Eaux sur les travaux effectués par la commune sur les réseaux affermés lors de la remise des ouvrages d'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

1-2 Commune : affectation des résultats 2014 et vote du budget primitif 2015

1-2-1 Affectation des résultats 2014 au budget primitif 2015

Les résultats de l'exercice 2014, constatés dans le compte administratif et arrêtés au cours de la séance du 17 mars 2015, sont les suivants :

⇒ **Section de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	+ 557 657.17	€
Excédent antérieur reporté	+ 150 000.00	€
Résultat de clôture à affecter	+ 707 657.17	€

⇒ **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice	- 340 093.90	€
Déficit antérieur reporté	- 106 798.86	€
Résultat de clôture à reporter	- 446 892.76	€

L'affectation proposée au vu de ces résultats est la suivante :

☒ Résultat de fonctionnement 707 657.17 € : 557 657.17 € affectés au compte R 1068 en section d'investissement, les 150 000 € restant sont affectés en section d'exploitation au compte R 002.

☒ Résultat d'investissement : il sera repris en section d'investissement à l'article D 001 « déficit reporté » pour un montant de 446 892.76 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

1-3-2 Vote des taux d'imposition 2015

Analyse des bases d'imposition

Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 ont été communiquées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

	Bases d'Imposition 2014	Bases d'Imposition Prévisionnelles 2015	Augmentation
Taxe d'Habitation	4 906 363	4 998 000	1.86 %
Taxe Foncière Bâtie	3 215 282	3 326 000	3.44 %
Taxe Foncière Non Bâtie	224 994	226 900	0.84 %
	8 346 639	8 550 900	2.44 %

Cette année, les taux d'imposition restent inchangés par rapport à ceux de 2014.

Proposition de variation des taux d'imposition

	Taux 2014	Taux 2015	Variation en pourcentage
Taxe d'habitation	14.61 %	14.61 %	sans variation
Taxe foncière (bâti)	29.23 %	29.23 %	sans variation
Taxe foncière (non bâti)	80.00 %	80.00 %	sans variation

Analyse du produit attendu

	Produit 2014	Produit 2015	Variation en pourcentage
Taxe d'habitation	724 641	730 208	Augmentation de 0.76 %
Taxe foncière (bâti)	939 827	972 190	Augmentation de 3.44 %
Taxe foncière (non bâti)	179 995	181 520	Augmentation de 0.84 %
Total du produit	1 844 463	1 883 918	Augmentation de 2.13%

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

1-3-3 Approbation du budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 est établi sur la base de la proposition d'affectation des résultats présentée ci-dessus et du débat d'orientations budgétaires débattu en conseil municipal le 17 mars 2015.

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de **3 998 000 €** et en section d'investissement, dépenses et recettes à la somme de **1 894 930 €** compte tenu des restes à réaliser 2014.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015
011	Charges à caractère général	870 000.00
012	Charges de personnel	1 750 000.00
014	Atténuation de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion c.	371 000.00
66	Charges financières	385 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00
6811	Dotations aux amortissements	110 000.00
023	Virement investissement	506 000.00
675 et 676	Cessions	0.00
	TOTAL	3 998 000.00

Analyse des dépenses :

Chapitre 011 : Les prévisions de ce chapitre retracent toutes les dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité.

Chapitre 012 : Comme chaque année, les charges de personnels augmentent en raison du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) et de la hausse des cotisations sociales et des assurances.

Chapitre 014 : il s'agit de la part des contributions directes à reverser dans le cadre des dégrèvements de taxes foncières accordées aux jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : ce dernier regroupe les participations aux différents organismes de regroupement auxquels la commune adhère, le contingent incendie, les subventions aux associations, ainsi que les contributions à l'école du Sacré Cœur et aux communes pour la scolarisation des enfants lislois dans leurs établissements.

Chapitre 66 : les intérêts d'emprunt de l'année 2015 s'élèvent en fait à 378 577.14 €, auxquels s'ajoutent 6 422.86 € de prévision complémentaire en frais financiers divers.

Chapitre 67 : il s'agit d'une prévision en cas d'annulations de titres ou intérêts moratoires à payer.

Chapitre 68 : correspond aux dotations aux amortissements (Inventaire mis à jour au 31/12/2014).

Recettes

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015
002	Excédent antérieur reporté	150 000.00
013	Atténuation de charges	55 000.00
70	Produits des services	231 100.00
72	Travaux en régie	120 000.00
73	Impôts et taxes	2 188 000.00
74	Dotations – participations	1 241 100.00
75	Autres produits	5 500.00
76	Produits financiers	20.00
77	Produits exceptionnels	7 280.00
775 et 776	Cessions	0.00
	TOTAL	3 998 000.00

Analyse des recettes :

Chapitre 002 : il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Chapitre 013 : Il s'agit d'une estimation du remboursement des indemnités journalières en cas de maladie, maternité ou accident du travail du personnel municipal.

Chapitre 70 : ce chapitre retrace la participation des familles aux services périscolaires (cantine scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs), les redevances d'occupation du domaine public, les concessions dans les cimetières et les ressources liées aux différentes régies de recettes.

Chapitre 72 : Il s'agit de travaux réalisés par les employés communaux sur les bâtiments communaux et la voirie communale.

Chapitre 73 : Outre les contributions directes, ce chapitre comprend les taxes sur l'électricité, sur les droits de mutation et l'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

Chapitre 74 : Ce chapitre regroupe à la fois les dotations d'Etat (DGF, DGD, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation), les participations des communes voisines aux frais de scolarité et aux frais périscolaires pour les enfants scolarisés à Lisle sur Tarn et enfin la prestation CAF/MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse. Ce chapitre diminue en raison de la baisse progressive de la Dotation Générale de Fonctionnement décidée par l'Etat (-65 000 € estimée sur la DGF 2015).

Chapitre 77 : C'est une estimation des produits exceptionnels 2015 (annulations de mandats, indemnités des sinistres assurances).

Investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015	Restes à Réaliser 2014
001	Déficit reporté	446 892.76	
040	Opérations d'ordre (Travaux en régie)	120 000.00	

1641	Remboursement emprunts classiques	354 242.24	
16441	Remboursements emprunts BFT	122 782.00	
16818	Remboursement prêt CAF	263.00	
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	20 976.88
204	Fonds de Concours TED	71 600.00	64 547.82
21	Immobilisations corporelles	74 400.00	8 697.30
23	Immobilisations en cours	540 051.44	67 476.56
	TOTAL	1 733 231.44	161 698.56
	Cumul	1 894 930.00	

Analyse des dépenses :

Chapitre 001 : il s'agit de la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2014.

Chapitre 040 : correspond à la contre-passation de l'écriture du chapitre 72 de la section de fonctionnement (opération d'ordre : travaux en régie).

Chapitre 16 : le remboursement du capital des emprunts en cours de l'année 2015 s'élève à 464 523.47 €, auxquels s'ajoutent 12 763.77 € de provision complémentaire.

Chapitre 20 : ce chapitre retraçant les immobilisations incorporelles comprend les honoraires de frais d'études, les achats de licences logicielles ou les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme.

Chapitre 21 : il s'agit essentiellement d'acquisitions d'équipements concernant les services municipaux (informatique, outillage, matériel divers, véhicule) et la voirie (signalisation routière).

Chapitre 23 : les travaux d'investissement qui seront exécutés en 2015 représentent, restes à réaliser compris, 850 750 € (travaux de réhabilitation de la voirie et réfection de la toiture de la MJC pour l'essentiel).

Recettes

Chapitres	Libellé des comptes	BP 2015	Restes à Réaliser 2014
021	Virement du fonctionnement	506 000.00	
024	Produits des cessions	90 000.00	
10	Dotations	213 335.83	
1068	Affectation du résultat	557 657.17	
13	Subventions d'investissement	115 668.00	52 269.00
1641	Emprunts classiques	250 000.00	
28	Amortissements	110 000.00	
	TOTAL	1 842 661.00	52 269.00
	Cumul	1 894 930.00	

Analyse des recettes :

Chapitre 024 : prévision de cession de l'année 2015, la commune escompte valoriser certains de ses actifs.

Chapitre 10 : ce chapitre se décompose comme suit : 171 220 € de F.C.T.V.A., 40 998.83 € de taxe d'aménagement et 557 657.17 € d'excédent de fonctionnement (article 1068) affectés à la section d'investissement.

Chapitre 13 : subventions acquises sur les opérations d'équipement (D.E.T.R., Fonds de Concours Communautaire, Département, Région).

Chapitre 16 : cette année l'inscription de l'emprunt théorique s'élève à 250 000 €, dans l'attente des notifications des subventions attendues notamment de la D.E.T.R. 2015.

Chapitre 28 amortissements : il s'agit de l'écriture d'ordre correspondant à l'article 6811 inscrit en dépenses de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE (6 Abstentions – Henriette RELAIX – Nicole SANCHEZ – Michel BRUYERE – Jean TKASZUK – Régine LEMAIRE – Laurent VEYRIES)**

1-4 Participation au fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur : année 2015

Il est proposé de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur pour l'exercice 2015 au montant de **33 651 €**.

La participation est déterminée sur la base des dépenses acquittées par la commune pour le fonctionnement des écoles publiques. Le calcul fait ressortir une dépense globale de 1 075.61 € pour un enfant scolarisé en maternelle et de 307.31 € pour un enfant scolarisé en élémentaire.

L'effectif retenu pour le calcul de la participation est de 19 enfants scolarisés en classes maternelles et de 43 enfants scolarisés en classes élémentaires (effectif de la rentrée scolaire 2014/2015, non compris les enfants résidents hors commune).

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

1-3-1 Subventions aux associations 2015

Le conseil municipal devra se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2015 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'Association	Subvention 2015
A.A.P.M.A. du Pays Rabastinois et Lislois -Pêche	300,00
A.D.M.R.	1 500,00
AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE DU TARN	100,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500,00
AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES BELLEVUE	1 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRE DE LISLE SUR TARN	1 000,00
AMICALE SPORTIVE LISLOISE / A.S.L. RUGBY	4 000,00
ARNAUD DE MONTAIGUT	500,00
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE GRADILLE	100,00
ASSOCIATION DES FORAINS LISLOIS	500,00
ASSOCIATION POUR LA RETRAITE AGRICOLE A.R.A.	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LISLE LE CLEZIO	1 500,00
AVENIR TENNIS LISLOIS	9 600,40
CLUB DES AINES RURAUX	100,00
COMITE DES COMBATTANTS DU CANTON	350,00
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	5 375,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 965,00
COUREUR DE FONDS- ATHETISME-SEMI MARATHON	500,00
DIANE LISLOISE -Chasse	100,00
ECURIE DES 2 RIVES	300,00

EDUKA 3000 TARN	250,00
FAMILLES RURALES	200,00
FOOTBALL CLUB VIGNOBLE 81	3 600,00
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE LISLE	1 000,00
JUDO CLUB LISLOIS	2 000,00
LA BOBECHE	200,00
LA SAUCE DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE JMG Le Clézio	200,00
LES AMIS DE LA CHANSON	2 000,00
LES AMIS DE LISLE	100,00
LES ARPENTS VERTS	100,00
LES ARTS'SCENICS	4 000,00
LES GRANDES FETES DE LISLE SUR TARN	3 000,00
LISLE RANDO	100,00
LO GRIFOL	100,00
M.J.C.	16 500,00
OC-TRADOU	100,00
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DU SACRE COEUR	2 000,00
ORGUES ET MUSIQUE	1 600,00
REPAS SERVICE A DOMICILE ADMR	900,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	4 836,33
UNION BOULISTE LISLOISE	100,00
	72 476,73

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE (Monsieur Laurent VEYRIES ne prend pas part au vote)**

2 Personnel - Musée Raymond LAFAGE : Création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre du dispositif C.U.I – C.A.E.

Au titre de la saison 2015, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent non titulaire à raison de 20/35^{ème} A cet effet, il est proposé de recourir à un contrat aidé intitulé : Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

L'emploi envisagé présente les caractéristiques suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures annualisées
- Tâches : accueil du public, participation à la préparation et à l'organisation de manifestations et expositions, entretien locaux
- Date d'embauche : 1^{er} mai 2015
- Durée du contrat : 1 an

(Coût salarial mensuel : 832.90 € (brut) + 107.11 € (charges patronales). Sur la base d'une prise en charge de l'Etat à hauteur de 70 % limitée à 20 heures (hors charges patronales), soit une participation de 583.03 €, le coût résiduel restant à la charge de la Commune s'élève à 356.98 € par mois).

Il est demandé au conseil municipal :

- De créer un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre du dispositif C.U.I – C.A.E

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et le contrat à durée déterminée à intervenir.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

3 Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée

Par délibération en date du 14 juin 2012, le conseil municipal approuvait le Plan local d'Urbanisme de la ville de Lisle-sur-Tarn.

Ce document nécessite à ce jour des modifications afin de permettre :

- La destruction des bâtiments de la « Métairie neuve », situés sur la parcelle cadastrée A 478 et propriétés du Conseil Général. Il convient à ce titre de préciser que par courrier en date du 13 mars 2015, Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn faisait part, suite à la sollicitation de Monsieur le Préfet du Tarn, de son souhait de réaliser cette destruction dès que le Plan local d'Urbanisme de la ville le lui permettrait.

En application des dispositions de l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, il convient que le conseil municipal précise les modalités de mise à disposition, qui seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions des articles L 123-13 et suivants du code de l'urbanisme.
- De saisir l'ensemble des personnes publiques associées pour avis, à savoir :
 - L'Etat,
 - Le président du Conseil Régional,
 - Le président du Conseil Général,
 - Le président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Vignoble Gaillacois Bastide et Val Dadou »,
 - Le président de la communauté de communes Tarn et Dadou,
 - Les présidents des chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture),
- De dire que le dossier relatif à cette modification simplifiée, accompagné des avis des personnes publiques associées, sera mis à la disposition du public pour une durée d'un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.
- De dire qu'un avis public sera publié dans un journal diffusé dans le département au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier.

- De dire qu'un avis public sera également affiché sur les panneaux officiels 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute sa durée. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la ville.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE (6 Abstentions – Henriette RELAIX – Nicole SANCHEZ – Michel BRUYERE – Jean TKASZUK – Régine LEMAIRE – Laurent VEYRIES)**

4 Administration Communale - Inscription du sentier « La Toscane Lisloise » au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général du Tarn, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) des chemins ruraux formant le sentier de randonnée : La Toscane Lisloise.

Il est rappelé que cette inscription entraîne l'impossibilité d'aliéner les chemins concernés, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription dudit circuit au P.D.I.P.R.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

5 Intercommunalité - Communauté de Communes TARN ET DADOU - Politique Enfance-Jeunesse 2015

La politique intercommunale Enfance Jeunesse proposée par TARN ET DADOU consiste en une nouvelle définition des participations communautaires au fonctionnement des A.L.S.H. et un principe d'accord des 29 Communes membres sur :

- l'élaboration d'une charte intercommunale pour l'accueil des enfants de 3-15 ans durant les mercredis et les vacances scolaires,
- leur participation financière aux A.L.S.H. de l'ensemble du territoire.

Ainsi, désormais, toutes les Communes participent à hauteur de 0,89 € par heure facturée (année de référence : n-2).

Sur ces bases, les participations respectives au titre de l'exercice 2015 (année de référence 2013) sont les suivantes :

- La Commune percevra les participations des Communes utilisatrices de l'A.L.S.H. municipal suivantes :

Commune	Nombre d'heures facturées	Participations 2015 (Nombre d'heures x 0,89 €)
Cadalen	32	28.59 €
Gaillac	184	164.37 €

Lagrange	208	185.81 €
Montans	288	257.27 €
Parisot	1 124	1 004.07 €
Peyrole	284	253.70 €
Total	2 120	1 893.81 €

- La Commune versera les subventions aux Associations organisatrices d'un A.L.S.H. fréquenté par des enfants lislois suivantes :

Centre de Loisirs	Nombre d'heures facturées	Subventions 2015 (Nombre d'heures x 0,89 €)
Amicale Laïque de Graulhet	3 896	3 480.30 €
La Farandole - Cadalen	204	182.23 €
Récréa'Brens - Brens	64	57.17 €
Francas - Gaillac	408	364.47 €
Total	4 572	4 084.17 €

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser l'appel des participations auprès des communes utilisatrices visées ci-dessus.
- D'attribuer les subventions aux associations organisatrices visées ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITE**

La séance est levée à 20 heures 50.

Fait et publié à Lisle sur Tarn, le 27 avril 2015

Le Maire

Maryline LHERM

Les pièces complémentaires aux délibérations sont disponibles au secrétariat général.